

Delibération n° 14 du Conseil municipal du 13 octobre 2022 - Signature d'une convention cadre pluriannuelle entre l'Etat, le théâtre de la Poudrerie, la ville de Dugny et la ville de Sevran, dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A).

N°14

VILLE DE SEVRAN

Département de la
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevran

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevran, légalement convoqué le sept octobre, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevran

Présents

BLANCHET Stéphane
BERNEX Brigitte
MERIGUET Dominique
BACH RUSSO Safia
CHANTRELLE Laurent
BENAMMOUR Mériem
BACON Jean-François (à partir de 19h50)
JACQUART Ludovic
MEKKI Chérifa
CHAUVET Claude (à partir de 19h50)
BASTARAUD Sébastien
MABCHOUR Najat

YILDIZ Umit
MOULINNEUF Serge
BOITTE Gilles (à partir de 21h58)
SELEMANI Ivette
VELTHUIS Asaïs
CEPRANI Eric
KOUYATE Hawa
PRUNIER Gérald
CHERIGUENE Abdelouaheb
PEDRAZO Jennifer (jusqu'à 00h31)
LARDIC Stéphane
WAVELET Manuel

GAUTHIER Raymond
CAMARA Mariama
LOUJAHDI Brahim
BAILLON Jean-François
BRAHIM Marwa
CAMARA N'Na Fanta
GEFFROY Philippe
HAMDAOUI Naïma (jusqu'à 00h12)
CORDIN Olivier (jusqu'à 22h15)
PERRAN Dominick
SAKI Mireille
JOUS Sullivan

Excusés ayant donné procuration

BACON Jean-François
ARAB Dalila
ROUSSEL Danièle
CHAUVET Claude
DA SILVA Elodie
BOITTE Gilles
RATNATHURAI Ziromi
MOILIME Hassanata
AGUIRREBENGOA Carole
LIBERT Amaud
BOREL YERETAN Stéphanie
ETIENNE Walnex
PEDRAZO Jennifer

donne procuration jusqu'à 19h50 à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration jusqu'à 19h50 à
donne procuration à
donne procuration jusqu'à 21h58 à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à partir de 00h31 à

PRUNIER Gérald
LOUJAHDI Brahim
BAILLON Jean-François
MERIGUET Dominique
BASTARAUD Sébastien
BENAMMOUR Mériem
BLANCHET Stéphane
BACH RUSSO Safia
GEFFROY Philippe
CORDIN Olivier
HAMDAOUI Naïma
PERRAN Dominick
CHANTRELLE Laurent

Excusés et absents

M. Cordin (à partir de 22h15), M. Libert (à partir de 22h15), Mme Hamdaoui (à partir de 00h12), Mme Borel Yeretan (à partir de 00h12)

Madame Benammour est désignée secrétaire de séance

Matière : Affaires culturelles
Service émetteur : Direction des affaires culturelles

Objet : Signature d'une convention cadre pluriannuelle entre l'Etat, le théâtre de la Poudrerie, la ville de Dugny et la ville de Sevran, dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune,

Délibération n°14 du Conseil municipal du 13 octobre 2022 - Signature d'une convention cadre pluriannuelle entre l'Etat, le théâtre de la Poudrerie, la ville de Dugny et la ville de Sevran, dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A).

VU l'instruction comptable n°96-078 « M14 » du 01/08/96 modifiée,

CONSIDÉRANT les orientations de la municipalité dans le domaine de la politique culturelle,

CONSIDÉRANT que la démocratisation de la culture est un objectif prioritaire,

CONSIDÉRANT que la culture est un des moyens de lutter contre le repli sur soi et créateur de lien social,

CONSIDÉRANT la proposition de l'État, à travers le ministère de la Culture, (Direction régionale des affaires culturelles) de développer sur trois ans, de 2022 à 2024, un Contrat Local d'Éducation Artistique (C.L.E.A) sur les villes de Sevran et Dugny

CONSIDÉRANT que l'éducation artistique contribue à la formation de la personnalité en constituant un facteur déterminant de la construction de l'identité culturelle de chacun, quel que soit son âge,

CONSIDÉRANT que le C.L.E.A s'appuie sur la mise en place de « résidences-missions » d'artistes engagés dans une démarche de transmission donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui les anime, ainsi que le processus de création qu'ils mettent en œuvre,

CONSIDÉRANT que la D.R.A.C en accord avec les trois villes souhaite confier au théâtre de la Poudrerie via les compagnies théâtrales associées à cette structure l'organisation de ce C.L.E.A,

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de Sevran de construire un partenariat fort et durable qui s'inscrit dans le temps avec la D.R.A.C et la ville de Dugny,

Après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopté par	43 voix	Unanimité
Présents ou représentés	43 voix	
Exprimés	43 voix	
Pour	43 voix	
Contre		
Abstention		
NPPV		

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à signer cette convention cadre pluriannuelle, dans le projet du contrat local d'éducation artistique, avec le ministère de la Culture et de la Communication, le théâtre de la Poudrerie et la ville de Dugny.

ARTICLE 2 : PRÉCISE que cette convention est signée pour une durée de trois ans et couvre la période 2022-2024 (saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024).

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

Délibération n° 14 du Conseil municipal du 13 octobre 2022 - Signature d'une convention cadre pluriannuelle entre l'Etat, le théâtre de la Poudrerie, la ville de Dugny et la ville de Sevran. dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A).

ARTICLE 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation en sera adressée à : Monsieur le Comptable Public

- notifiée à : la ville de Dugny
- notifiée au : Préfet de la région Ile de France
- notifiée à : l'association Théâtre de la Poudrerie
- notifiée à : la D.R.A.C



Stéphane Blanchet

M. le Maire de Sevran certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 14 OCT. 2022

Affiché le : 18 OCT. 2022